

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, Immeubles Lemax inc. a déposé une demande pour la propriété située au 231-243 rue Leclerc, lot 3 592 269 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 9.1, cette demande vise à corriger l'empiètement de la galerie avant à la suite de la construction de l'immeuble.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 18 août, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Correction de l'empiètement de la galerie dans la cour avant

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce trentième jour du mois
de juillet en l'an deux mille vingt-six.

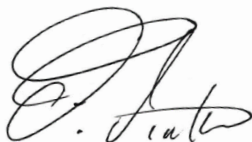


Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le trentième jour de juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce trentième jour du mois de juillet en l'an deux mille vingt-six.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier